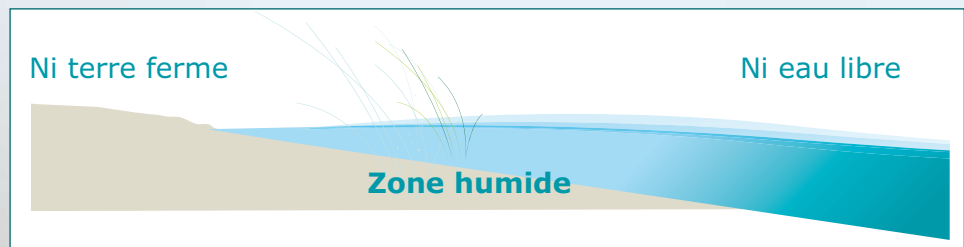




Les zones humides : une ressource méconnue de nos territoires ! Comment les préserver pour diminuer nos dépenses publiques ?

Zones fragiles longtemps méprisées, les zones humides sont pourtant essentielles pour préserver nos ressources en eau.

Espaces de transition entre terre et eau, les zones humides sont des barrages naturels. Elles ralentissent les écoulements par fortes pluies, et elles restituent l'eau stockée aux rivières et aux nappes pendant les sécheresses. Certaines d'entre elles filtrent les matières azotées et contribuent à l'épuration de l'eau qui s'infiltré vers les nappes.



Les préserver
ne vous coûte rien.
Les détruire nous
coûte cher à tous !



RIPISYLVE

Il en existe peut-être sur votre commune, sachez les reconnaître pour ne pas les perdre.

▀ Tourbière : véritable éponge elle retient l'eau en hiver et la restitue lentement aux rivières en été.

▀ Prairie humide et zone d'expansion de crues : elles ralentissent l'écoulement de l'eau sortie du lit de la rivière, lui permettent de s'infiltrer et de recharger les nappes.

▀ Ripisylve : forêt de bord de cours d'eau, elle protège les berges et ralentit les écoulements en cas de crues. Elle filtre aussi les matières azotées lessivées vers le cours d'eau.

▀ Mare ancienne : elle contribue aux ralentissements des écoulements et constitue une réserve d'eau propice à la faune sauvage.

Le Réseau SAGNE et les collectivités : un fonctionnement coopératif

LES GRANDS PRINCIPES :

Pour que son intervention soit efficace, le Réseau SAGNE intervient à la demande des collectivités et à la carte :

- Il s'adapte à la demande des collectivités = il répond au besoin exprimé.
- Il anime, et accompagne dans le temps, une réflexion sur les zones humides, à l'échelle d'un territoire.
- Il propose et construit avec les collectivités volontaires des solutions durables parce qu'adaptées aux réalités de terrain locales.

Questions pratiques

Une convention de partenariat est établie entre le Réseau SAGNE et la collectivité qui définissent ensemble :

- un contenu d'intervention adapté au besoin local.
- un nombre de journées nécessaires mis à disposition par le Réseau SAGNE.

L'intervention du Réseau SAGNE est prise en charge par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Midi-Pyrénées et le FEDER, dans la limite d'un quota de journées prédéfini.

Rappel : La loi sur l'eau du 3 janvier 2002 définit ainsi les zones humides :
« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, inondés ou gorgés d'eau (douce, salée ou saumâtre) en permanence ou temporairement. La végétation quand elle existe est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

Les travaux susceptibles d'impacter une zone humide sont soumis à déclaration à partir de 1000 m², et à autorisation à partir de 10 000 m², auprès des services de l'Etat.

Contacts des services de l'Etat
DDEA du Tarn - 19 rue de Ciron - 81 013 ALBI cedex 9
ONEMA du Tarn - 8 impasse des Crins - 81 990 LE SEQUESTRE



05 63 73 09 26 / www.rhizobiome.coop



Document réalisé grâce au concours de :



Comment les zones humides créent de la richesse ?

Elles se chargent naturellement de retenir l'eau et diminuent d'autant les investissements liés aux barrages et à la protection des crues.

Elles alimentent mieux les nappes souterraines avec de l'eau de meilleure qualité.

Elles fournissent du fourrage pour les agriculteurs en période de sécheresse.

Elles maintiennent le niveau de l'eau dans les rivières en été et favorisent la pêche et les activités touristiques.

Certaines zones humides sont des puits de carbone et permettent de lutter contre le réchauffement climatique.

Enfin, elles sont d'incroyables réservoirs de biodiversité.

Démonstration sur le bassin de l'Agout (Tarn)

Chaque été les zones humides apportent entre 13 et 26 millions m³ d'eau dans les ruisseaux en soutien d'étiage. De l'automne au printemps, elles retiennent 33.8 millions m³ limitant les crues en aval.

Economie pour la collectivité : **entre 500 000 et 1 326 000 € par an.**

Production d'eau minérale permise par des zones humides de qualité : **16 millions de chiffre d'affaire.**

Production de 300 000 à 560 000 € de foin tous les ans, très apprécié les étés secs.

L'activité de pêche de loisirs dans le Tarn concerne 10% des pêcheurs de France et rapporte en taxes (carte de pêche) **786 000 € taxes/an** (source ONEMA 2006).

Valeur du stock de carbone : **72 à 90 millions d'euros.**

Donnée non chiffrée.



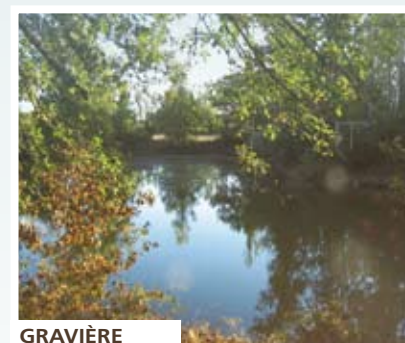
TOURBIÈRE

SAVOIR COMMENT METTRE EN PLACE DES ACTIONS EFFICACES ET ADAPTÉES AU TERRITOIRE :

➔ Diagnostic territorial. Quels sont les types de zones humides présentes sur le territoire ? Comment fonctionnent-elles ? Quels risques pour le territoire si elles disparaissent ?

➔ Hiérarchisation des enjeux pour une action efficace.

Définir une politique publique de sauvegarde des zones humides adaptée au contexte local. Adapter les outils de la collectivité (charte, PLU, contrat de rivière...) aux enjeux locaux pour une action efficace et pertinente.



GRAVIÈRE

IMPLIQUER LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DANS LA CONSERVATION D'UN PATRIMOINE COMMUN

➔ Médiation technique. Rencontre des propriétaires/gestionnaires de sites. Diagnostic de sites. Elaboration de plan de gestion avec les propriétaires. Accompagnement et suivi dans la durée.

Une démarche basée sur le respect de la liberté de choix des propriétaires ou gestionnaires.

Rencontrer les propriétaires ou gestionnaires et construire avec eux des solutions de gestion durable. Permettre au propriétaire d'utiliser son site tout en préservant ses qualités fonctionnelles et écologiques.

IMPLIQUER LA POPULATION: FAIRE CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LE RÔLE DES ZONES HUMIDES

➔ Information et sensibilisation de la population locale. Expliquer à la population les rôles essentiels des zones humides. Expliquer à la population pourquoi la collectivité engage une action en faveur des zones humides.

TROUVER DES SOLUTIONS PRATIQUES

➔ Conseils, expertises de sites et de projets. définir les solutions techniques possibles pour la réalisation d'aménagements, élaborer des cahiers des charges, rechercher des solutions pratiques de gestions de sites....

➔ Montage de dossiers de demande de financements. Appuyer les collectivités pour trouver les moyens nécessaires à la réalisation de projets en faveur des zones humides.

Le Réseau SAGNE : une boîte à outils pour aider les collectivités à préserver durablement leurs zones humides

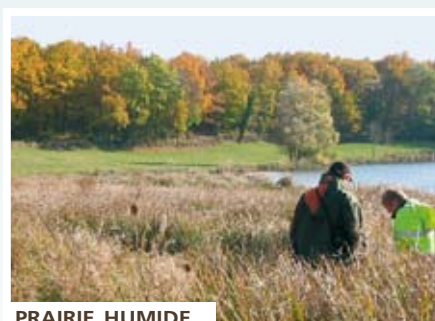
SAVOIR S'IL Y EN A :

➔ Inventaire, cartographie au 1/25 000^{ème}.

Localiser les sites sensibles, savoir où il faut faire attention.

➔ Expertise de sites.

Identifier si le site est une zone humide pour éviter un contentieux en cas d'aménagement inadéquat.



PRAIRIE HUMIDE

SAVOIR LES RECONNAÎTRE ET LES COMPRENDRE :

➔ Formation des agents de terrain à la reconnaissance des zones humides.

Acquérir au sein de la collectivité une compétence d'alerte et de développement de la connaissance du territoire.

➔ Formation d'élus et d'agents à la compréhension du fonctionnement des zones humides locales.

Comprendre le fonctionnement des zones humides du territoire pour agir en connaissance de cause.

quoi faire ? comment ? pourquoi ?

➔ Accompagnement des responsables d'urbanisme.

Intégrer bien en amont les zones humides dans les zonages des documents d'urbanisme pour ne pas compromettre des projets futurs.

forêts rivulaires - sources - tourbières - ruisseaux - prairies humides - mares

“ Vous avez de l'eau entre les mains ”

Coopérons pour préserver les zones humides du Tarn



- des solutions pour gérer vos milieux humides
- un service gratuit pour tous
- une démarche citoyenne

contactez nous !
05 63 73 09 26

contact@rhizobiome.coop
www.reseausagne.rhizobiome.coop

